

Quelques réflexions relatives aux terrasses de culture et à leur évolution

par Pierre FRAPA*

Beaucoup de nos versants méditerranéens ont été aménagés à une époque plus ou moins ancienne pour être cultivés. L'essentiel de ces travaux a consisté en la construction de systèmes de terrasses dont l'objectif était donc de créer un terroir agricole et de le protéger contre les attaques de l'eau tout en soutenant la terre arable. La partie la plus visible de ces systèmes est représentée par les murs, mais d'importants réseaux de drainage à ciel ouvert ou enterré, en particulier associé à chaque mur, participent de façon déterminante à la stabilité de l'ensemble. Il ne faut pas oublier non plus les importants réseaux de communication permettant l'accès à toutes les parcelles et, à l'intérieur de chacune d'entre elles, à chaque niveau cultivable, ni les réseaux d'irrigation parois très sophistiqués. Si on ajoute à tout cela les aménagements ponctuels parfois fort importants (cabanons, abris divers, citernes, etc.), on se rend mieux compte qu'il s'agit d'ensembles bien plus complexes que les linéaires de murs qui sont encore généralement visibles.

Les aménagements de versant présentent le plus souvent un gradient décroissant depuis les jardins potagers, à proximité immédiate des habitations, qui font l'objet de soins attentifs et des constructions les plus élaborées, jusqu'aux simples épierrements dans les pâturages éloignés. Les zones les plus proches des habitats anciens, les environs des agglomérations et les abords des voies de communication, les bas de versants sont donc en règle générale plus densément aménagés. Leur abandon contemporain, même transitoire,

pose les mêmes problèmes écologiques et paysagers que pour les autres sites, mais cette proximité et cet intense modelage par l'homme les rendent plus sensibles encore.

La pression foncière pour l'urbanisation y est souvent forte, voulant profiter de l'exposition, de la position en balcon, sans que ni l'urbanisme, ni l'architecture, ni les techniques constructives ne s'adaptent à ces contraintes particulières, ce qui aboutit à de multiples aberrations de toutes natures.

Ces zones qui pouvaient jouer jadis un rôle de tampon entre la partie la plus humanisée du territoire et la forêt se trouvent aujourd'hui envahies par une végétation broussailleuse particulièrement sensible aux incendies. De ce qui pouvait constituer un périmètre de protection, les terrasses péri-villageoises sont devenues au contraire un danger tant pour l'agglomération qui n'est plus protégée d'un feu de la forêt voisine, que pour la forêt qui n'est ainsi séparée de l'activité humaine à

l'origine des feux que par un espace très inflammable et combustible.

Enfin, notamment dans les régions touristiques proches du littoral ou des sites majeurs, la surfréquentation accentue les risques évoqués ci-dessus et y ajoutent des dégradations, pas toujours volontaires ni même conscientes, des aménagements très sensibles parce qu'intensifs et fragilisés par des décennies de non entretien.

La situation particulière des terrasses devrait être étudiée de façon systématique afin d'incorporer les contraintes qui y sont liées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement. Il revient tout d'abord au Plan d'occupation des sols de délimiter, après analyse écologique, morphologique et paysagère, d'éventuelles zones de terrasses constructibles, assujetties à un règlement spécifique. Mais pour toutes les zones non urbanisables, il est aussi nécessaire d'élaborer des modalités de gestion qui permettent, si nécessaire, de protéger



Photo 20 : Anciennes terrasses à St-Zacharie (Var).

Photo Pierre Frapa

(*) A.P.A.R.E. - Association pour la participation et l'action régionale, 103, rue des Infirmiers - 84000 Avignon.

le patrimoine écologique et paysager représenté par ces aménagements.

Autant que possible devrait être élaborés, au moins pour les zones les plus sensibles, des schémas détaillés d'aménagement de l'espace affectant à chaque site des options de valorisation :

- terrasses à urbaniser;
- terrasses pour l'agriculture (contrairement au discours dominant en ce domaine, il existe sur les terrasses une agriculture encore fort dynamique...développer ce point nous entraînerait trop loin de notre sujet);

- terrasses pastorales (avec des équipements adéquats pour limiter l'érosion due aux animaux);

- terrasses sylvicoles (en privilégiant les essences précieuses pour compenser les surcôuts de plantation et surtout d'exploitation);

- terrasses pour les loisirs et le plaisir, prévues à la fois pour un accueil du public satisfaisant et une protection des éléments à conserver; etc...

- enfin et parce que les milliers d'hectares concernés ne peuvent



Photo 21 : Terrasses à Apt (Vaucluse).

Photo P.F.

(et ne doivent) pas faire l'objet de travaux importants, terrasses à laisser en friche lorsque les risques et les revendications d'utilisation ne justifient pas une remise en valeur.

Ceci dans la plupart des cas ne pourra être déterminé qu'après étude de chaque cas particulier pour laquelle la méthodologie elle-

même reste à élaborer en détail. Des travaux de recherche fondamentale et appliquée, des mises au point techniques, sont encore nécessaires pour protéger et valoriser au mieux nos paysages de terrasses qui méritent de l'être.

P.F.



Photo 22 : Castellet. Les Sausses. (Alpes de hautes Provence)

Photo P.F.

Pour en savoir plus :

AMBROISE (R), FRAPA (P.) & GIORGIS (S.), Paysages de terrasses, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, 190 p.

Une plaquette éditée par la Mission du Paysage (Secrétariat d'Etat à l'Environnement) : Paysages de terrasses, 1989, 16 p.

APARE (Association pour la Participation et l'Action Régionale)

103, rue des Infirmières - 84 000 AVIGNON
Mission du Paysage Ministère de l'Equipment
92055 Paris La Défense Cédex 04



Photo 23 : Apt (Vaucluse)

Photo P.F.

2.- Réhabilitation de friches industrielles

A la suite de l'arrêt de l'exploitation des gisements de bauxite les sites vont être aménagés de façon à retrouver leur caractère naturel. Trois exemples vont nous permettre d'illustrer les efforts consentis dans ce sens.

- Revégétalisation du crassier de la Barasse par Daniel Chastel

- Végétalisation du terril de Pechiney aux Baux de Provence par Jean Hamard.

- Commune de le Val par Michèle Florent Roattino.